Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 27 Juillet 1904. — No. 37

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada et ...) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 41, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole, et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

LA STRATEGIE DE KOUROPATKINE

St-Petersbourg.—Les experts, qui en ces temps derniers avaient critiqué sévèrement les tactiques du général Kourapatkine, admettent aujourd'hui qu'elles sont irréprochables.

On considérait, par exemple, comme une lourde erreur, la résistance opposée aux Japonais sur la rivière Yalou, par le général Zassalitch.

On reconnait aujourd'hui que cette résistance a sauvé Liao-Yang, où les Russes n'avaient au moment de l'affaire de l'Yolou qu'ne très faible garnison.

De même l'expédition du général Stakelberg, en apparence inutile et coûteuse, a permis aux Russes de connaitre la force exacte des troupes japonaises et a empêché celles-ci de frapper un coup décisif au point vulnérable entre Liao-Yang et Mukden.

Pendant ce temps, la concentration a pu se continuer sans encombre et, aujourd'hui, Kouropatkine a à Liao-Yang, 50,000 hommes, qui lui permettent de frapper un coup s'il juge à propos d'accepter la bataille.

LES JAPONAIS MANQUENT DE VIVRES.

Ta-Che-Kiuo, — Six Japonais sont venus, se constituer prisonniers aux qurtiers généraux du général Mistchenko. Ils ont demandé qu'on leur donnât immédiatement à manger. Après avoir dévoré les aliments qu'on leur présenta, ils déclarèrent que l'armée japonaise manque de vivres et est décimée par la maladie. C'est la faim ajoutèrent-ils qui les a forcés à se rendre aux Russes.

JAPONAIS ET BANDITS CHINOIS

Liao-Yang,—Un rapport d'espion russe annonce qu'un détachement de Japopais déguisés en paysans coréens est parti sous la conduite d'un officier pour la région d'Haï-Cheng Ces hommes emportent une somme considérable en pièces d'argent pour acheter les services des bandits chinois.

COMPLICATIONS EN VUE

Tien-tsin. — Si le gouvernement chinois ne se décide pas à réprimer l'insurrection qui sévit actuellement dans la région de Kwang le gouvernement français menace de debarquer des troupes qui règleront la question.

CE DESASTRE JAPONAIS

Tien-tsin , — Tout le monde croit à Tien-tsin que les Japonais ont subi un terrible revers devant Port-Arthur. S'il en était autr ment, le gouvernement Japonais se serait hâté de démentir la rumeur.

L'etat Major general russe

REFUSE D'ACCEPTER CETTE DENEGATION.

St-Pétersbourg. Depuis la réception à Tokio d'une dénégation officielle du rapport annonçant que les Japonais avaient été repoussés à Port Arthur avec une perte d'environ $30,000 hommes on doute maintenant de la véracité du rapport expédié des quartiers généraux du vice-roi Alexieff.

Cependant, les membres de l'état-major général refusent d'accepter cette dénégation. Bien qu'ils n'insistent pas sur l'exactitude du chiffre des pertes ils prétendent qu'il y a de bonnes raisons de croire que les Japonais ont subi un grand échec à Port Arthur, et l'on considère comme très possible que le genéral Stoessel ait fait, à ce sujet, un rapport adressé directement à l'empereur, qui n'arrivera pas dans la capitale avant quelque temps.

Bien que l'on ignore encore ce que veut dire le fait que le rapport officiel se réclame "de sources Japonaises" les autorités maintiennent qu'Alexieff a dû avoir de bonnes raisons pour envoyer ce rapport.

Il se peut que les Japonais aient mis eux-mêmes cette rumeur en circulation dans le but de faire croire au général Kuropatkin qu'ils ne s'avanceront pas davantage du côté de la Mandchourie. Mais l'état-major général ne veut pas croire que les Japonais ne soient rendus coupables d'un tel machiavélisme.

FATALE QUERELLE D'IVROGNES

Tien Tsin, 16—Deux soldats français ont été tués, deux autres blessés, et neuf soldats japonais ont été blessés dans une querelle d'ivrognes qui s'est produite dans la partie indigène de Shan Hai-Kwan, la nuit dernière, entre soldats français et japonais. Un constable a été aussi gravement blessé. Les soldats ont fait usage de la baionnette.

L'EXPULSION DES OBLATS de la rue Saint-Petersbourg

L'Univers-Monde

Un nouvel et inqualifiable attentat a été perpétré ce matin par M. Combes et ses sous-ordres contre les révérends Pères Oblats, dont le convent se trouve, 21,rue Saint-Pétersbourg.

Dès hier, le bruit avait couru dans le quartier que les religieux étaient sous le coup de l'expulsion ; le liquidateur Duez, interrogé, avait répondu, disait-on, que cette inique opération aurait lieu ce matin.

Aussi, en prévision, les Pères dès le lever du jour, attendaient l'heure à laquelle il plairait aux policiers d'accomplir leur besogne. Lorsque nous arrivons au convent, vers neuf heures, nous trouvons la rue absolument tranquille ; aucun agent.

A l'intérieur de la comunauté, où nous sommes très affablement reçus, nous rencontrons le T. R P. Augier, supérieur général, et auprès de lui les RR. PP. Thiriet, François Lemius, Coudrec qui tous font preuve d'une résignation toute chrétienne. Quelques amis parmi lesquels M. le duc des Cars, M. Aubry, industriel, ont tenu à joindre leurs protestations à celles des Pères et à leur donner un dernier témoignage de leur sympathie.

Cependant l'heure avance, et, aucun policier ne parait à l'horizon. Un de nos confères de la presse catholique se se rend au commissariat, et revient peu après rapporter la réponse qu'on lui a faite.

La police, à son habitude, a voulu user de ruse pour éviter jusqu'à la plus petite manifestation ; elle a répondu qu'il n'était pas question de faire l'expulsion, de toute la journée.

Confiants dans cette parole, les pères et leurs amis pensent n'avoir eu qu'une fausse alerte, et les quelques personnes présentes prennent congé des Pères, non sans les avoir encouragés et félicités.

C'est ce moment qu'attendaient les agents de M. Combes. Vers 9½ ils se préssentaient brusquement au couvent de la rue de Saint-Pétersbourg, sous la direction du commissaire de police du quartier Saint-Augustin, et assistés de l'inévitable liquidatateur Duez, qui dirigeait les opérations. Les religieux, prévenus de l'arrivée subite des policiers, s'étaient rendus à la chapelle, et, s'étaient mis en prière. Pendant ce temps, les agents de M. Combes procédaient à leur sinistre besogne ; ils enfonçaient les portes donnant accès sur les parloirs.

Bientôt ils arrivèrent jusqu'aux Pères, auprès desquels se sont groupés un petit nombre d'amis revenus en toute hate. Le T. R. P. Augier, supérieur général s'avance alors et lit la noble et énergique protestation que voici :

Messieurs,

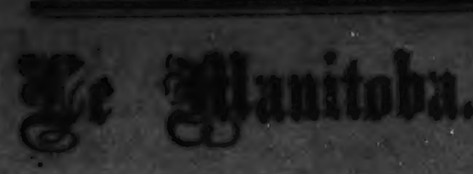
Vous pénétrez par violence et l'effraction dans notre domicile ; vous nous jetez dans la rue comme de vils malfaiteurs.

Quel crime avons-nous donc commis ? Nous avons conscience de n'avoir cherché et accompli que le bien. Interrogez ceux qui nous ont vus à l'œuvre. Ils vous diront que notre ministère a toujours été un ministère de charité, de dévouement et de paix.

Quelle loi avons-nous violée ? Aucune ; pas même la loi injuste, au nom de laquelle on nous persécute. Nous l'avons établi devant les tribunaux et nous attendons que la justice ait rendu son verdict définitif. Vous n'avez pas le droit de devancer la sentence des juges.

En présence de Dieu qui nous

A suivre sur la 4 ème page



Mercredi, 27 Juin 1904

LE BROADWAY

Ainsi c'est chose décidée : on nous ferme l'avenue Broadway.

En dépit de protestations nombreuses, le conseil de Ville de Winnipeg a cédé aux exigences du Canadian Northern. Tous admettent qu'il y a là une monumentale bévue et une criante injustice.

Mais, qui est-ce donc qui résiste aux grandes compagnies ? Voyez-vous, ces compagnies ont des moyens sans nombre pour arriver à leurs vues ; parole d'honneur., s'il y allait de leur intérêt, elles pourraient faire croire à un homme intelligent qu'un cercle est carré !

En vain, carte en mains, des hommes d'affaires émérites ont-ils prouvé que le développement normal de Winnipeg demandait qu'on ne fermât pas le Broadway ; en vain a-t-on prouvé que la propriété baisserait en valeur dans le sud de la ville, en vain a-t-on prouvé qu'un viaduc était possible, tout a échoué : les échevins de Winnipeg ont voté résolument contre tout argument.

Mystère !

C'est dans quelques années qu'on regrettera cela. Et dans ce temps-là, il sera trop tard.

Les Canadiens-francais dans la Confederation

Il y a quelques semaines un club politique de Montréal invitait l'Hon. sénateur Bernier à donner une conférence à ses membres. M. Bernier accepta l'invitation et parla sur la répartition opportune de nos forces nationales dans la confédération canadienne.

Le conférencier fut ainsi amené par son sujet à conseiller à la province de Québec de coloniser davantage l'Ouest-canadien. La *Croix*, de Montréal, s'occupa du travail de M. Bernier et présenta quelques objections dont elle demanda, d'une manière fort sympathique du reste, la solution.

Nous commençons aujourd'hui le travail de l'hon. M. Bernier en réponse à la *Croix*. C'est un savant plaidoyer en faveur du maintien de la Confédération et de la colonisation Canadienne-française du Manitoba et de l'Ouest en général.

Tous ceux qui s'intéressent à ces questions nous sauront gré de leur mettre sous les yeux cette étude :

Dans un article aussi sympathique de ton que remarquable par la forme et la pensée, la Croix, du 12 juin, m'invitait à m'expliquer plus amplement sur certaines propositions trop sommairement énoncées, au gré de quelques auditeurs, dans ma conférence au club Jacques-Cartier.

Le sujet que j'eus l'honneur de traiter ce soir-là, comportait en effet des développements plus abondants qu'il ne m'était possible d'en donner dans l'espace d'une heure. Aussi, est-ce avec une vraie satisfaction que j'ai parcouru l'article de la Croix, où je retrouve, en somme, les sentiments qui m'animent.

Nous voulons tous avec sincérité, passionnément, le complet épanouissement des destinées canadiennes dans un ordre politique et social où notre race puisse retenir sa légitime influence, trouver le respect des autres, sauvegarder ses droits, accomplir sa généreuse et féconde mission.

Pour atteindre ce but, elle doit être vigoureuse et suffisamment outillée.

La richesse, l'instruction, l'intelligence et le patriotisme sont indubitablement des forces et des armes ; mais, dans un pays parlementaire, il est utile, sinon indispensable, d'avoir en outre le nombre.

A défaut du nombre, il faut l'élan, la clairvoyance, un aperçu très nette de la situation, une judicieuse répartition de nos forces vives à la surface des domaines qui forment la patrie.

L'objet que nous avons en vue, et les conditions qu'il faut établir pour en arriver là, sont des choses d'une importance capitale. Ce n'est pas trop de toutes les intelligences pour élucider le problème. J'accueille donc bien cordialement l'intervention de la *Croix* dans un débat dont je suis fortuitement l'initiateur mais qui sera continué, j'espère, par d'autres plumes plus autorisées que la mienne à décider de ces hautes et vastes questions.

***

Avant de procéder à l'examen des sujets sur lesquelles mon attention est attirée, une observation préliminaire me parait nécessaire.

Pourquoi la confédération restera-t-elle.

Pourquoi le mouvement séparatiste, s'il se produisait, serait-il funeste dans ses résultats?

Pourquoi l'absorption dans le Pan-Yankéisme serait-il à redouter?

Voilà plusieurs points d'interrogation, sans compter les autres de même nature?

Le distingué collaborateur de la "Croix" ne s'attend point "sans doute, que je lui apporte des preuves d'une rigueur mathématique en réponse à ses questions Il s'agit ici de choses futures, sujettes aux inconstances de l'humanité, et surtout soumises à l'action de la Providence. Tout ce que le publiciste peut faire en ces matières, c'est d'appuyer ses propositions de raisons plausibles. Mon ambition ne va pas au-delà.

***

Sur quoi ma profonde croyance à la permanence de la Confédération se base-t-elle ?

Sur trois choses principales :
Le fait accompli,
L'intérêt du peuple canadien,
La volonté de l'Angleterre.

***

La Confédération est un fait légitimement accompli. Elle existe depuis près de quarante ans. Elle a été acceptée déjà, l'on peut dire, par trois générations : par la génération qui l'a fondée, par celle qui est venue immédiatement après et dont nous sommes, par celle également qui est montée à la vie depuis que nous avons nous-mêmes dépassé la limite où commence le déclin de l'âge.

Les enfants qui naîtront des adolescents d'aujourd'hui l'accepteront aussi Leur milieu, leur éducation, le développement constant de nos ressources naturelles à l'abri de ce régime, les progrès généraux du pays et la solide apparence de l'édifice, tout les y aura préparés. Les impressions venant de l'ordre établi seront plus fortes que les ébullitions qui pourraient surgir de ci de là.

Et quand la Confédération aura vécu ses soixante-et-quinze ou quatre-vingts ans, qu'elle aura duré plus longtemps au Canada qu'aucun autre régime antérieur depuis la cession, qu'elle aura reçu pour ainsi dire une consécration séculaire, les esprits sefaçonnés à cette existence, l'atmosphère ambiante aura profondément saturé toutes les couches de notre société, les familles, les divers ordres de l'Etat, toutes les classes, coulés dans ce moule, aspireront à la paix bienfaisante plutôt qu'à des agitations problématiques dans leur résultats, à la stabilité des institutions plutôt qu'à leur ébranlement ; un patriotisme non pas nouveau, mais d'une envergure aussi large que la totalité du patrimoine canadien, aura grandi dans l'âme du peuple sous l'influence d'un orgueil et d'une ambition légitimes, assez semblable à ceux du grand propriétaire, lequel devient, de jour en jour, à mesure qu'il avance dans la vie, plus jaloux de conserver intacts ses vastes domaines ; ce patriotisme, plein de verdeur, ayant pour objet et pour foyer la Confédération, ses intérêts et son drapeau, s'exerçant par dessus les frontières provinciales, sera progressivement devenu, par un long travail de tous les jours, un élément puissant de cohésion, les autorités sociales et les masses populaires seront d'accord à conserver une charte et des conditions d'existence qui leur auront donné, outre la tranquillité publique et des progrès merveilleux, assez de libertés constitutionnelles pour rendre tolérable le sort de tous. On se conformera sans trop de peine alors aux inconvénients pouvant résulter de la présence de quelques broussailles au milieu de cette splendide floraison.

C'est le déroulement logique des événements dans le calme des temps.

Et quand un peuple en est à ce point, il ne brise pas délibérément un régime et des faits accomplis ayant acquis la force d'institutions et de traditions nationales. Il ne le brise point, par respect pour le passé, par attachement au présent, par crainte de l'avenir.

En résumé, la Confédération vivra plus tard de son existence antérieure, de sa moëlle, de ses forces longuement accumulées sous diverses formes ; elle se perpétuera par la vertu de ses propres œuvres, de même que la forêt se repeuple par la semence qui tombe de ses arbres ou par les jeunes pousses qui s'élancent de leur racines

Ces considérations établissent suffisamment, je crois, la plausibilité de ma proposition.

J'ajoute immédiatement ici une importante observation, laquelle doit s'appliquer non-seulement à ce qui précède, mais à toute la suite de cet essai.

Un cataclysme quelconque, oeuvre de la Providence, peut, nul doute fondre soudainement sur le royaume britannique ou sur la terre canadienne et détruire tous ces raisonnements et toutes ces anticipations, ainsi qu'un souffle renverse les châteaux de cartes. Mais il n'y a pas lieu selon moi d'en tenir compte dans cette étude, parce que rien, humainement parlant, ne peut, dans les événements actuels nous le faire prévoir.

o o o

LA CONFEDERATION SE MAINTIENDRA PARCE QU'IL Y VA DE L'INTÉRET DU PEUPLE CANADIEN.

Qu'étions-nous avant l'existence de la Confédération ? De petites colonies isolées, impuissantes, perdues dans les neiges du Nord La France se souvenait à peine de nous. Quand la *Capricieuse* vint mouiller dans rade de Québec, ce fut une révélation pour l'équipage d'abord et ensuite pour le gouvernement de Napoléon. Les émotions qu'on éprouva sur la corvette et les joyeux délire qui s'empara de la cité de Champlain et de toutes les terres arrosées par le Saint-Laurent, firent songer à la première apparition de Jacques dans les eaux du grand fleuve. Crémazie, qui chanta les marins et l'expédition, le tricolore et les souvenirs d'antan, l'infortuné, le patriotique et sublime poete, aurait-il alors osé frapper au seuil de l'Académie Française, comme l'ont fait depuis Fréchette Decelles et Chapman ? Pourtant, il en était digne et combien!

A Suivre

Concert Patriotique

Le concert donné par la Société Saint-Jean Baptiste de Winnipeg dans les salles du Y. M. C. A., jeudi dernier, a eu un succès complet. Nous avons pu y admirer nos artistes canadiens et français.

Les airs nationaux, chantés avec âme et entrain ont fait vibrer nos cœurs des plus purs sentiments d'amour et de fierté pour la patrie canadienne.

Le "drapeau de Carillon", chanté par M. C. C. Bernier et soutenu par un cœur puissant nous a rappelé tout un passé glorieux.

La Symphonie concertante d'Allard, exécutée par Messieurs C. Couture et J. Talbot sur violon et accompagnée par madame O'Sullivan au piano fut sans contredit la musique la plus brillante de la soirée. L'auditoire n'a pas menagé ses applaudissement aux artistes.

Messieurs P. Bernier et A Germain nous ont vivement intéressés dans le vaudeville: "Un jeune homme sans gène."

"O Canada, terre de nos aieux." chanté par M. J. A. Juneau a emporté l'auditoire; et Mil-huit-cent onze, de Victor Hugo declamé par M. C. Castel, a produit une profonde impression.

Le Pot-Pourri des airs canadiens chanté par M. H. Destaler était un vrai régal, et Vive la Canadienne a dû se chanter aux accords des applaudissements de l'auditoire.

En somme charmante soirée bien propre à rendre tout Canadien fier de son pays.

Nos félicitations aux organisateurs de la fête.

L'Hopital a l'Exposition

Nous venons encore une fois demander à nos lecteurs et lectrices de ne pas oublier le pavillon des dames patronnesses de l'hôpital, à l'Exposition. Ce pavillon est à quelque distance seulement de la bâtisse centrale. On y trouvera d'excellents diners et des rafraîchissements agréables.

Les dames patronnesses se sont imposées et s'imposent encore de grandes fatigues pour faire réussir leur œuvre. Nous devons encourager leurs si charitables efforts et contribuer à leur bonne œuvre. D'autant plus que l'aumône se présente ici sous une forme gracieuse, qu'on ne saurait mal accueillir.

AU CLUB CONSERVATEUR

Le club conservateur de Saint Boniface est ouvert tous les soirs Nos amis des paroisses françaises y sont cordialement invités. On trouve toujours au club des amis en bon nombre, des journaux, une table de billard, piano, cartes et autres délassements. Tous seront accueillis avec la plus cordiale hospitalité.

Un train du C. N. R. tue un homme a Saint-Boniface

Un vieillard, de 70 ans William May, résidant à Winnipeg, s'est fait tuer accidentellement par un train du C. N. R., à Saint-Boniface, dimanche matin. Il était environ 5.30h ; et l'homme faisait une promenade matinale sur la voie du C. N. R. Une surdité très développée chez le vieillard l'empêcha d'entendre le sifflet de la locomotive. Le train le frappa à la tête puis aux jambes. La mort fut instantanée.

Une enquête tenue par le coroner Lambert n'a révélé qu'un accident sans blâme contre personne.

William May avait été autrefois cuisinier dans les chantiers et ingénieur à ses heures, ce qui explique l'habitude qu'il avait de se lever matin et comment la mort l'a ainsi frappé au lever du jour.

DECES

Ce matin, décédait à Saint-Boniface, M Félix Ethier, âgé de 74 ans, serviteur chez M. le sénateur Bernier depuis vingt ans. Les funérailles auront lieu demain matin à 8 heures, à la cathédrale.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE, Acting chief clerk, Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN, Provincial Gouvernement Agent, 617, Main Street, Winnipeg.

AVIS.

Tous les métis français de la province de Manitoba, sont priés d'assister à une grande assemblée qui aura lieu le 31 courant à 4 heures p. m. à Saint-Norbert, dans la Salle de la Société d'agriculture.

Le but de cette assemblée est d'avoir un rapport du comité chargé de s'enquérir des réclamations des metis.

Par Ordre
SIMON ST GERMAIN

Chronique de l'Exposition

L'Exposition est commencée depuis mardi midi. C'est l'hon M. Sifton qui a présidé cette cérémonie d'ouverture. La foule est déjà énorme ; elle le sera davantage encore dans une couple de jours.

Les terrains sont réellement attrayants et instructifs. Tous aimeront à s'y rendre.

La département des machines agricoles est à notre avis le plus complet de tous ; les étables renfermant les animaux de race sont aussi bien remplis ; et les spécimens valent la peine d'être vus.

Les blés et les grains ne sont pas encore à maturité, bien entendu ; et le visiteur ne devra s'attendre qu'à des échantillons verts de l'année ; ces échantillons sont beaux et promettent beaucoup pour l'automne. On a beau se plaindre de la température, la récolte sera abondante cette année.

Les départements des fourrures, des meubles, des quincailleries, des épiceries, des brasseries des fantaisies de boulangeries, des farines, sont bien achalandés.

Les arts ne sont pas à dédaigner non plus. La peinture, la photographie, la musique, la broderie offrent un coup d'œil superbe.

***

Le côté récréatif n'a pas été négligé. Il y a sur les terrains une troupe d'acrobates, danseurs, sauteurs, gambadeurs, etc, dont les prouesses font à tout moment éclater l'estrade en applaudissements et en vivats. Le soir, feu d'artifice. Les *side-shows* sont aussi relativement nombreux ; il y pourrait bien y avoir banqueroute chez quelques-uns. Souhaitons-leur cependant de réussir tous !

***

Les édifices de l'Exposition n'ont rien de particulièrement imposant. Nous croyons qu'il y aura quelque désappointement sous ce rapport. A part une colonnade assez bonne, le reste n'est que constructions anodines, sans style ni prétention à l'élégance.

***

La foule se porte nombreuse sur les terrains. Tous paraissent gais et contents de se trouver à pareille fête. Hier, c'était le jour des enfants. Aujourd'hui, c'est celui des cultivateurs, demain, ce sera celui des citoyens de Winnipeg, vendredi la fête des américains, samedi, visiteurs en général, lundi, la presse.

***

Tous les soirs il y a concert promenade à l'Hotel-de-Ville de Winnipeg. Tout est brillamment illuminé aux abords ; la musique est ravissante.

Jusqu'ici tout a marché comme sur des roulettes : comme sur des roulettes qui roulent bien...

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Visiteurs nombreux à l'Exposition et à la ville.

—Souhaitons une belle température pour le temps de l'Exposition. C'est absolument important ; jusqu'ici ça va asssez bien.

—Madame J. B. Lauzon de Winnipeg est arrivée la semaine dernière d'une premenade dans la province de Québec.

Pour votre bière (Pabts,) allez au magasin de J. B. Leclerc, rue Dumoulin.

—M. J. A. Cusson fait encore agrandir son moulin à scie, avenue Provencher.

—Les travaux de l'aqueduc sont menés avec activité ; cependant il est difficile de dire le jour où tout sera fini. Patience, ça viendra.

—Les réparations aux maisons continuent toujours à Saint-Boniface. On parle de plusieurs résidences nouvelles d'ici à l'automne dans nos meilleures rues.

—Mde Richard Bourbeau de Montréal est arrivée en promenade à Saint-Boniface, hier soir. Elle demeurera chez Madame Girard, sa mère et madame Massue, sa sœur, rue Masson.

—A vendre : Un râteau, une faucheuse, une herse, une charrue, à bon marché. S'adresser à Noël Bernier, 363, rue Principale, Winnipeg, ou à résidence, Saint-Boniface.

—Quelques visiteurs se plaignent d'être surchargés dans les hôtels de Winnipeg Il est certain qu'on va chercher à retirer le plus possible des étrangers pendant une quinzaine de jours.

Pour vos cigares, allez au magasin de J B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint Boniface.

—M. Arthur Bleau, portier à l'Archevêché, est arrivé jeudi de Montréal, où l'avait appelé la mort de sa mère. Nos sympathies.

—Malgré l'affluence d'étrangers, le bon ordre ne cesse de régner dans notre ville ; nous voyons là le résultat des mesures prises par le chef de police Gagné et ses hommes pour prévenir tous désordres.

—Les excursions de la semaine nous ont amené de l'Est plusieurs personnes, entre autres, M. Victor Gauthier, de Drummondville, frère de madame M. A. Kéroack, de Saint-Boniface ; M. Payment, d'Ottawa, père Mde Mde Lecomte, et madame Payment ; M. le docteur Lachance, de Montréal.

Pour vos liqueurs, allez au magasin de J. B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint-Boniface

—Il est malheureux que les rails qui réuniront notre tramway à Winnipeg ne soient pas complètement posés sur le pont Norwood. En temps d'Exposition c'eut été particulièrement commode. Ces messieurs travaillent avec une lenteur ! Nous ne disons rien de la malpropeté de notre char ; on nous *promet* quelque chose de mieux d'ici à bientôt.

—Le moulin à cardes de Saint Boniface, est comme d'habitude prêt à carder la laine pour le public. On trouvera aussi à cet établissement un stock de tweed pure laine, flanelle, couvertures etc, que l'on vendra pour argent ou qu'on échangera pour de la laine. Les prix sont bas et la qualité ne peut être surpassée.

DECES

Le 12 juin à St. Gervais (Isère) France château d'Armien de Fontgallie de Mme. Berthe, Nathalie Heurard d'Armien veuve du général d'artillerie Osaron de Malus.

Messe de réquiem à la cathédrale de St. Boniface le 1er août prochain, de la part de Gabriel Chérias de Monieux, son cousin germain.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIR.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir :

Un trottoir de cinq pieds quatre pouces de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Notre Dame depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Maisonneuve. Coût approximatif $857 00.

Terrassement et nivellement de la rue Kitson depuis l'Aenvue Taché jusqu'à la rue du collège. Coût approximatif $370.40.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, et sur les deux côtés de la rue où sera fait le dit terrassement, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 27 juillet 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

REGLEMENT No. 272

REGLEMENT No. 272 POUR ETABLIR UNE NOUVELLE DIVISION DE LA VILLE EN QUARTIERS

Attendu qu'il existe maintenant une grande disproportion dans la population et l'évaluation des divers quartiers de la ville et qu'il est opportun et expédient de faire une nouvelle divison de la Ville en quartiers ;

En conséquence, il est ordonné et décrété par le conseil de la ville de Saint-Boniface comme suit :

1o la Ville de Saint-Boniface est par les présentes declarée être divisée en quatre quartiers qui seront respectivement nommés et connus comme le quartier No 1, le quartier No. 2, le quartier No. 3, le quartier No. 4.

2o. Le quartier No. 1 comprendra toute cette partie de la Ville qui est située à l'Est de la Rivière Seine.

3o. Le quartier No 2 comprendra toute cette partie de la Ville située entre la Rivière Rouge à l'Ouest et au Nord, la Rivière Seine à l'Est, et une ligne s'étendant, de l'Ouest à l'Est, de la Rivière Rouge à la Rivière Seine et passant au milieu de la rue Dumoulin.

4o. Le quartier No. 3 comprendra toute cette partie de la Ville située entre la Rivière Rouge à l'Ouest, la Rivière Seine à l'Est la limite Sud du dit quartier No 2 au Nord et la limite Sud du lot de paroisse No 56 prolongée en ligne droite jusqu'à la Rivière Seine.

5o. Le quartier No. 4 comprendra toute cette partie de la Ville qui se trouve située au sud du dit quartier No. 3

6o. Tous les règlements ou parties de règlements antérieurs qui seraient contraires aux présentes dispositions sont présentement abrogés.

7o Le présent règlement entrera en vigueur immédiatement après sa passation et sa publication dans le journal Le Manitoba de St. Boniface, et le "Morning Telegram" de Winnipeg.

Fait et passé à St. Boniface, ce douzième jour de juillet, A. D. 1904.

(L S) Signé J. Turenne, Maire.
Signé Théo Bertrand S. Trés

L'EXPULSION DES OBLATS

de la rue Saint-Petersbourg

Suite de la 1ère. page.

jugera un jour, bientôt peut-être je proteste de toute l'énergie de mon âme contre l'attentat que vous allez consommer.

Je proteste au nom de mes fils, de ceux que vous expulsez brutalement et de ceux qui, répandus dans tou es les parties du monde, aimaient à regarder cette maison comme leur sanctuaire de famille.

Je proteste au nom des honnêtes gens attristés et indignés d'un tel outrage fait à la religion, à la justice et à la liberté.

Je proteste enfin au nom de cette population chrétienne, qui nous entoure de son estime et de ses sympathies et que vous privez des facilités qu'elle trouvait dans notre présence à l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Messieurs, nous n'appellerons pas sur vos têtes les malédictions du ciel ; disciples du divin crucifié, qui demande grâce pour ses bourreaux, nous n'avons que des paroles de pardon. Oui, que Dieu vous pardonne et qu'il vous accorde la grâce de reconnaître et d'expier l'attentat dont vous allez vous rendre coupables.

Et maintenant, messieurs, vous pouvez accomplir votre œuvre ; nous ne céderons qu'à la force."

Les quatres Pères, dont nous avons donné les noms, sont alors expulsés par les agents : il est environ onze heures et demi. Dans la rue la foule s'est amassée, indignée par l'attentat qui se consomme. A la sortie des Pères, et devant leur noble attitude, elle ne peut que manifester toute sa sympathie et son respect. Ces sentiments sont ceux de toute la France chrétienne, à l'égard des nobles proscrits de ce jour.

ROLFE DE SUSSEX.

LE SUCCES EST GARANTI

Contracter un rhume n'est rien, lorsque l'on a, à portée de la main, un remède sûr, prompt et efficace comme le BAUME RHUMAL.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue jeudi le 21 de juillet 1904.

Etaient présents, Son Honneur le Maire au fauteuil et Messieurs les conseillers Pelletier, Gédéon Couture, Marcoux, Pierre Couture, Cusson et Gauvin.

Le greffier donne lecture de l'avis de convocation suivant :

"Veuillez convoquer une assemblée spéciale pour jeudi le 21 de juillet courant au lieu et à l'heure ordinaire, à laquelle séance seront pris en considération les sujets suivants :

1o. Demande de M. O. L. Hénault de transporter en tout ou en partie son contrat fait avec la Ville pour le creusage, remplissage etc., des tranchées nécessaires pour la pose des tuyaux de l'aqueduc.

2o. Passation du règlement No 232 concernant l'installation des courants électriques.

3o. Passation du règlement No. 257 pour fermer une certaine rue ou allée borgne.

4o. Passation d'un règlement à l'effet d'exempter de taxes la manufacture de tuyaux de grès projetée de M. Henry New.

(Signé,) J. TURENNE, Maire.

Je certifie que j'ai notifié tous les conseillers de l'avis de convocation ci-dessus dans l'après-midi du 20 de juillet 1904.

(Signé,) THEO. BERTRAND, Sec.-Trésorier.

Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. O. L. Hénault demandant qu'il lui soit permis de transporter le contrat qui lui a été accordé pour l'excavation des tranchées nécessaires pour l'aqueduc, et il est proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons Cusson, qu'il soit permis à M. O. L. Hénault de céder son contrat en tout ou en partie tel que demandé dans sa lettre du 20 courant pourvuque M. Hénault ne soit aucunement déchargé de sa responsabilité envers la Ville. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que le règlement No 232 concernant l'installation des courants électriques dans la Ville soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié et adopté en comité général, subit sa troisième lecture et passe sous son titre

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons Cusson, que le règlement No. 257 pour fermer une certaine rue ou allée borgne soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié et adopté en comité général, subit sa troisième lecture et passe sous son titre.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons Pelletier, que le règlement No 273 pour accorder une exemption de taxes à la manufacture de tuyaux de grès projetée de Henry New soit lu une première fois. Agréé.

Et la séance est levée.

Ataxie.

Cette terrible maladie demande un remède qui refait le système. Le meilleur connu est.

7 Monks Ton-i-Cure

La Premiere pipe de Jacques Cartier

Parmi les coutumes des sauvages, celle qui frappa le plus Jacques Cartier par sa nouveauté et sa singularité, fut l'usage de la pipe à fumer, entièrement inconnu alors en France. Voici, dans son style naif, la description qu'il en fait lui-même: Les sauvages ont une herbe dont ils font grand amas, durant l'été, pour l'hiver, laquelle ils estiment fort, et en usent, les hommes seulement, en la façon qui suit. Ils la font sècher au soleil et la portent à leur col, renfermée en une petite peau de bête, au lieu de sac, avec un cornet de pierre ou de bois. Puis, à toute heure, ils font poudre de la dite herbe et la mettent à un bout du cornet, puis ils mettent un charbon de feu dessus ; et par l'autre bout ils soufflent tant, qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les nasilles comme par un tuyau de cheminée. Ils disent que cela les tient sains et chaudement, et ne vont jamais sans les dites choses. Nous avons expérimenté la dite fumée, et après l'avoir mise dans notre bouche, il semblait y avoir de la poudre de poivre tant elle était chaude.—Abbé FAILLON.

Un fait est meilleur que dix oui-dire. Demandez au Dr. Burgess, surintendant de l'Hopital des aliénés à Montréal, où ils en ont fait usage depuis des années son opinion au sujet de " The D & L." Menthol Plaster. Procurez-vous le véritable, fait par Daavis & Lwrence Co., Ltd. 1



DEMANGEAISON DES BOULANGERS

On appelle ainsi une démangeaison produite par la fermentation du levain sur la peau des boulangers. Ce malaise se guérit avec

7 MONKS MIRACLE SALVE



FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 28

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

VI

LE TYRAN MORPHINE

Il cessa d'écrire, se leva, fit quelques pas. Il aperçut une tête de mort qui, placée auparavant sur une étagère, avait roulé sur le plancher avec le meuble qui la portait, et qu'il avait renversé dans un un accès de fureur. Il prit entre ses mains ce crâne d'un jaune de buis, considéra longuement les trous des yeux, les os décharnés des machoires, interrogeant l'intelligence qui avait habité dans cette boîte, qui s'était servi des yeux tournant sous ces arcades sourcillières.

Il parla à cette tête comme si elle eût pu lui répondre.

—Réponds-moi toi qui le sais, quel est l'au-delà de la mort ?

Une voix secrète prononçait tout bas :

—Tu le sais ! Tu le sais ! Pourquoi demander à des os inertes ce que tu as appris et ce que tu crois?

Repris d'une sorte de frénésie, il souffleta la tête, la jeta avec violence dans un coin, voulant la briser. Le crâne roula en cahotant sur le plancher, avec un son lugubre.

Alors cette pensée s'empara de lui avec une grande force :

—Je ne peux pas me tuer, je crois.

Une faiblesse alanguissait ses membres, le froid gagnait, place par place, tout son corps. Son pouls se ralentit. La tête lui tourna. Il ne vit plus clair. Il chancela et tomba évanoui, sauvé du suicide comme malgré lui.

VII

DIEU DANS L'HOMME

Bonchamps, depuis le jour où il avait été sauvé du suicide par une faiblesse, n'avait plus songé à se donner la mort. Il s'assoupissait dans la torpeur de la vie de province, se résignant à une existence presque égative, s'efforçant de ne pas se souvenir, s'empoisonnant lentement avec la morphine, travaillant le plus machinalement qu'il le pouvait, fuyant toute pensée violente, capable de troubler l'égoïste tranquilité où il cherchait à s'immobiliser.

Il voulait abolir la lutte intime que lui livrait depuis si longtemps sa conscience, il voulait tout au moins, se cuirasser d'indifférence contre ses attaques, lorsqu'un évènement imprévue vint le ranimer dans le combat et le rejeter en plein dans la bataille.

Il existait à Pierreval un vieillard, appelé Louis Robert, auquel on ne connaissait aucun parent, et qui habitait dans ud faubourg écarté, une maison de chétive apparence. Deventer venait le voir fréquemment. Robert fermait alors ses fenêtres et verrouillait sa porte. Les deux hommes restaient enfermés pendant une heure ou deux. On avait remarque que le banquier sortait toujours de ces entretiens avec un visage soucieux

Deventer ne manquait jamais dans ses lettres soit à Bonchamps, soit à Gorcum, de s'informer de la santé de Robert, à laquelle il paraissait attacher une particulière importance.

Le 10 juillet, le vieillard ayant bu trop frais, après une course au soleil, fut pris d'une forte toux et s'alita. Le banquier, prévenu aussitôt par son neveu, et retenu à Paris par la répartition du dividende, qui devait avoir lieu le 15, dépêcha immédiatement à Pierreval Bosquet, qui s'était fait son âme damnée.

Une phtisie galopante se déclara. Le malade n'avait plus que peu de temps à vivre. Bosquet s'installa auprès de son lit, ne le quittait ni jour ni nuit. Pour expliquer cette faction constante, il raconta que le mourant était un ancien ami à lui, qu'il avait connu dans des jours plus prospères, qui lui avait rendu service, et qu'il accomplissait un devoir de reconnaissance en le veillant à ses derniers instants. Cette conduite fut unanimement louée.

Bonchamps, lui, en fut étonné. Il connaissait assez Bosquet et Deventer, pour soupçonner que ce dévouement était motivé par l'intérêt.

Le 16 juillet, il vit entrer chez lui Bosquet tout pâle. Il tenait à la main un papier bleu.

—Lisez ce télégramme de Paris, dit-il,

Bonchamps prit la dépêche.

"Partez immédiatement pour Marseille, où arrivera demain le paquebot Saint-Nazaire, repatriant un des ouvriers envoyés au Tonkin pour l'affaire du chemin de fer. Vous trouverez à Marseille dix mille francs et des instructions. Le voyageur sera peut-être malade. Agissez au mieux des intérêts de la Société. Soyez prudent mais n'épargnez rien, ni argent, ni démarches."

"DEVENTER."

Que pensez-vous de cette arrivée ? demanda Bosquet.

—Ce que j'en pense ? fit Bonchamps en examinant attentivement la phisionomie de son interlocuteur, je pense que nous allons enfin avoir de plus amples informations, que nous en avons reçut jusqu'à présent, sur la construction du chemin de fer du Fleuve-Rouge.

—Simon ne l'aurait-il pas mis dans la confidence ? se demanda Bosquet et il interrogea :

—Avez-vous des actions dans la Société ?

—Je n'en possède aucune. Si j'en avais acheté, j'aurais paru spéculer sur mes articles, et je n'ai point voulu qu'on pût le prétendre. Pourquoi me faites-vous cette question ? Craignez-vous que les actions baissent par suite de l'arrivée de ce jeune homme ?

Oui s'il revient malade.

—Bah ! Un européen qui revient souffrant ! cela se voit tous les jours. Vous ne craignez pas autre chose ?

—Je ne crains rien d'autre.

—Les négociations et les travaux ne seraient-ils pas si avancés que le prétendent les rapports? On se laisse facilement entraîner à présenter comme accompli ce que l'on compte pouvoir être fait prochainement.

La Fontaine a dit :

"On croit facilement ce qu'on craint et qu'on espère."

Bosquet se rengorgea, prit un air digne, et répondit d'un ton hautain :

—Nos rapports sont très sérieux et chaque assertion peut se prouver par une pièce authentique. Deventer ne craint que le mauvais effet qui pourrait être produit par l'arrivée d'un jeune homme souffrant de la fièvre. Il désire qu'avant de paraître à Paris, il aille faire une saison aux eaux, pour se remettre, et c'est pour cela qu'il me dit de ne pas épargner l'argent.

—Ni les démarches, ajouta Gustave d'un ton railleur, ni la prudence ! Dix mille francs suffiront sans doute aux dépenses de ce jeune homme pendant une saison. Tous mes compliments ! Vous soignez vos employés d'une façon grandiose. A ce taux, vous donnerez au moins 50,000 francs à Beaufort, qu and il reviendra.

—Nous plaisantons, reprit Bosquet d'un ton aigre-doux. Je suis venu pour parler sérieusement.

—Parlons donc sérieusement, puisque votre départ subit pour Marseille et les circonstances qui l'accompagnent, ne comptent point parmi les choses sérieuses. N'importe : 10,000 francs pour un mois aux eaux ! Heureux jeune homme je voudrais être à sa place.

—Il ne tient qu'à nous d'y être. Allez au Tonkin ! Voici l affaire qui m'amène.

Louis Robert est condamné par le médecin, et mourra d'un moment à l'autre. Deventer, pour des raisons personnelles et de la plus haute importance, tient à ce qu'aucun prêtre ne puisse approcher du moribond. C'est pour empêcher tout ecclésiastique, et même toute personne étrangère, de pénétrer auprès du vieillard, que sur les instances de notre ami, j'ai quitté Paris et je garde le malade. Maintenant que je me trouve obligé de me rendre à Marseille, je pense que je ne puis remettre en de meilleures mains que les vôtres, le soin d'assurer le succès final de la faction que j'ai commencée pour le compte de Simon. Vos écrits prouvent assez bien que vous êtes l'ennemi du cléricalisme, pour que je puisse avoir peine confiance en vous. Voulez-vous accepter ma mission ?

Ce discours semble fort étrange à Bonchamps, néanmoins, un pressentiment le pousse à répondre :

—J'accepte.

Et il ajouta avec une nuance d'ironie :

—Vous faites bien de vous adresser à moi pour empêcher un prêtre d'approcher du mourant.

Quand Robert qui, malgré sa faiblesse, conservait toute sa présence d'esprit, le vit s'installer à la place de Bosquet, il le reconnut et lui dit d'un ton de reproche :

—Comment ! vous, M. Bonchamps, vous faites aussi partie de la bande de Deventer ?

—Mon bon ami répondit Gustave, je viens pour vous servir de garde-malade.

Le vieillard ne répliqua pas, et ferma les yeux.

Comme le soir tombait, il se trouva plus mal ; sa respiration sortait de sa gorge en sifflant, sa poitrine se soulevait avec effort, de brusques sueurs couvraient son front Il rouvrit les yeux, et parla d'une voix basse prononçant les mots avec efforts,

—Quel intérêt avez-vous donc à servir de valet à Simon ? demanda-t-il.

(A Suivre)

VISEZ A L'ECONOMIE

Pourquoi payer de gros prix pour des médicaments lorsque vous pouvez obtenir à peu de frais une guérison radicale du rhume le plus opiniâtre en prenant du BAUME RHUMAL.